

035 Numéro de contrôle du système (R)

Premier indicateur	Second indicateur
Non défini	Non défini
↳ Non défini	↳ Non défini
Codes de sous-zones	
‡a Numéro de contrôle du système (NR)	‡6 Liaison (NR)
‡z Numéro de contrôle du système annulé ou invalide (R)	‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme le numéro de contrôle de la notice d'un système autre que celui dont le numéro est contenu dans les zones 001 (Numéro de contrôle), 010 (Numéro de contrôle de la Library of Congress) ou 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale). Aux fins d'échange, l'organisme à l'origine devrait fournir la documentation de la structure et l'utilisation du numéro de contrôle de système aux organismes partenaires auxquels l'échange est destiné. Chaque numéro de contrôle valide de système ainsi que tout numéro de contrôle annulé ou invalide qui s'y rapporte sont contenus dans une zone 035 distincte.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateur ne sont pas définies et chacune contient un blanc ().

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a – Numéro de contrôle du système

Cette sous-zone renferme le code MARC (entre parenthèses) de l'organisme d'origine qui a attribué le numéro de contrôle du système, suivi immédiatement du numéro. *Voir l'Annexe F pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.*

035 ↳‡a(CaBVaU)5826213556

‡z – Numéro de contrôle du système annulé ou invalide

Cette sous-zone renferme un numéro de contrôle annulé ou invalide qui est associé au numéro de contrôle valide contenu dans la sous-zone ‡a.

035 ↳‡a(OCOLC)7661149‡z(OCOLC)7621149

‡6 – Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A. (Sous-zones de contrôle)

‡8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A. (Sous-zones de contrôle)

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES**Structure**

La structure du numéro de contrôle du système est déterminée par la documentation fournie par le système d'origine. Aucun espace n'est laissé entre le code MARC entre parenthèses et la première position de caractère du numéro de contrôle. S'il s'agit d'organismes canadiens, le code d'organisme est précédé des lettres «Ca».